

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 19 Mai

QUESTION BUDGÉTAIRE

Au moment où les Chambres vont reprendre leurs travaux, il n'est pas inutile croyons-nous, de rappeler que la question financière étant de celles qui préoccupent le plus à bon droit, l'opinion publique, il serait à désirer que la Chambre la mît le plus tôt possible à son ordre du jour.

Le projet de budget pour 1893 a été déposé par le ministre des finances ; mais ce dépôt n'implique pas nécessairement qu'il viendra prochainement en discussion. Tout fait prévoir au contraire, que ces débats seront encore retardés jusqu'à la fin de la session, comme les années précédentes.

Et cependant, on a reconnu l'abus de ces retards qui mettent parfois le gouvernement dans la nécessité de recourir aux douzièmes provisoires. Rien d'ailleurs, n'empêche la Chambre de commencer plus tôt la discussion de la loi de finances. Cette loi est assez importante pour que le Parlement l'étudie avec la plus scrupuleuse attention.

Nous aimons à croire que les divers départements ministériels se sont efforcés de réaliser le plus d'économies possibles, sans nuire pour cela au bon fonctionnement des services administratifs.

Chaque année, en effet, on annonce que l'on est résolu à porter la cognée dans l'arbre touffu des sinécures et des emplois inutiles, ou trop grassement rétribués et de réaliser, de ce chef, un certain nombre de millions d'économies qui permettront de donner au budget un équilibre stable. Et lorsque la loi de finances est votée, on est étonné de voir que les susdites économies se sont transformées en une augmentation de dépenses plus ou moins considérable.

Ce n'est pas en agissant ainsi que l'on rétablira l'ordre dans les finances et que l'on mettra un terme à certains gaspillages qui se perpétuent, nous ne dirons pas depuis dix

ans ou quinze ans, mais bien depuis plus d'un demi-siècle ; car aujourd'hui encore, en matière financière, on suit les traditions de la monarchie orléaniste et celles de l'empire.

Le projet de budget pour 1893 renferme une réforme importante, c'est celle de l'impôt sur les boissons, qui sera certainement accueillie avec une véritable satisfaction, si tant est qu'elle soit adoptée par la Chambre et par le Sénat. Pour que cette réforme donnât entière satisfaction à l'opinion publique et surtout aux classes laborieuses, il faudrait qu'elle fût complétée par la suppression des octrois. Nous n'ignorons pas que le projet du ministre des finances est favorable en principe à cette suppression mais il est regrettable qu'il ne soit pas assez catégorique sur ce point.

Et cependant, il est manifeste pour tout le monde que les octrois sont condamnés par l'opinion publique, parce qu'ils apparaissent comme une sorte de servitude qui rappelle les abus du moyen-âge. Sous un régime de liberté, l'octroi est un véritable anachronisme.

Le motif pour lequel on hésite à se déclarer franchement en faveur de la suppression, c'est que l'on ne sait comment on pourra se procurer les ressources nécessaires pour combler le déficit qui résulterait de cette suppression.

Si l'on voulait prendre la peine d'examiner minutieusement le projet de budget, on se rendrait bientôt compte qu'il est facile de réaliser d'importantes économies, sans nuire pour cela à la bonne gestion des affaires. Il y a trop d'emplois, trop de sinécures, trop de gros traitements. Ceci est si vrai qu'un ministre déclarait un jour que l'on pouvait facilement supprimer la moitié des employés de son département, sans nuire au service.

Or, cette pléthore de fonctionnaires est générale. Elle existe dans tous les services administratifs.

Et puis il y a les crédits supplémentaires

diner ou souper où elle voulait, et Dieu sait comment ! De jeûnes, il n'y en avait plus. Le costume, qui doit être le simple habit de grosse laine blanche, est devenu tout à fait profane par la finesse de l'étoffe et les ornements étrangers, la soie, les broderies l'ont transformé.

— Et l'abbesse veut mettre un ordre à tout cela.

— Mais jusqu'à présent, on ne lui a point obéi : les religieuses murmurent, menacent même...

— D'où vient donc cette abbessé ?

— Du couvent de Beaumont, où, depuis deux ans déjà le roi lui a envoyé son brevet.

— On la dit bien jolie.

— Hé ! hé ! le Béarnais s'y connaît, et l'on assure, dame Peronnelle, qu'avant la belle Gabrielle...

— La Jocette ! vous êtes une bien mauvaise langue.

— Vraiment, maître Jean Guille, comme si tout le monde ne savait pas que, lors du siège de Paris, quand les canons du roi étaient braqués sur la butte contre la ville, Henri fréquentait fort l'abbaye, où madame de Beauvilliers était déjà alors.

— C'est possible, mais...

— Il n'est point de mais. On colportait l'an dernier encore à la foire de Saint-Germain, une lettre de M. de Bellegarde qui en débitait tout au long sur les joyeuses liesses pratiquées à l'abbaye pendant le siège. Je sais la lettre par cœur.

— Ah ! narrez-nous cela, la Jocette.

« — Le roi Henri, MM. d'Auvergne, de Rosny, de Givry, d'O et moi, raconte M. de Bellegarde, nous étions couchés un beau matin près

des moulins dans l'herbe, non loin des canons. Ces messieurs dormaient. Le roi et moi nous devisions de nos amours. Subitement un petit bruit nous détourna de notre devie... »

— Qu'était-ce ?

— C'était un bel enfant, souriant, sautillant, et le doigt sur la bouche, comme les poètes figurent le dieu Amour... »

— On dit messire Cupidon.

« — Il nous fit signe d'aller à lui, raconte M. de Bellegarde, et, sans réveiller les dormeurs, le roi se leva et je fis de même... »

— Le Béarnais est un fin devin.

« — L'enfant nous ayant attiré derrière un bouquet d'arbustes, tendit au roi un papier odorant où étaient ces gentils vers :

Fiez-vous, Sire, à celui qu'on envoie,
Par devers vous et marchez sur sa voie,
Amour ainsi, dont nul ne se défend,
Comme icelui n'est-ce point un enfant ?

« — Foin de la peur et de la prudence ! dit le roi, je suivrais ce guide jusqu'au bout de l'univers.

« — Arrêtez-vous, Sire, ce pourrait être une embûche de vos ennemis.

« — Dis ça, lorsque Belzébut adresse un message, le fait-il porter par l'ange Gabriel ?

« — Sire ! éveillez au moins ces messieurs.

« — Non, mon fils, il s'agit d'affaire amoureuse, et je me sens le courage de la tenter seul.

« — L'enfant marchait en avant, et nous à sa suite. Nous voilà parvenus à une chaumière de chétive apparence, dont M. l'amour nous ouvrit l'huis avec un beau salut.

« — Fiez-vous, Sire, à celui qu'on envoie,
Par devers vous et marchez sur sa voie,
Amour ainsi, dont nul ne se défend,
Comme icelui n'est-ce point un enfant ?

« — Foin de la peur et de la prudence ! dit le roi, je suivrais ce guide jusqu'au bout de l'univers.

« — Arrêtez-vous, Sire, ce pourrait être une embûche de vos ennemis.

« — Dis ça, lorsque Belzébut adresse un message, le fait-il porter par l'ange Gabriel ?

« — Sire ! éveillez au moins ces messieurs.

« — Non, mon fils, il s'agit d'affaire amoureuse, et je me sens le courage de la tenter seul.

« — L'enfant marchait en avant, et nous à sa suite. Nous voilà parvenus à une chaumière de chétive apparence, dont M. l'amour nous ouvrit l'huis avec un beau salut.

« — Fiez-vous, Sire, à celui qu'on envoie,
Par devers vous et marchez sur sa voie,
Amour ainsi, dont nul ne se défend,
Comme icelui n'est-ce point un enfant ?

« — Foin de la peur et de la prudence ! dit le roi, je suivrais ce guide jusqu'au bout de l'univers.

« — Arrêtez-vous, Sire, ce pourrait être une embûche de vos ennemis.

« — Dis ça, lorsque Belzébut adresse un message, le fait-il porter par l'ange Gabriel ?

« — Sire ! éveillez au moins ces messieurs.

« — Non, mon fils, il s'agit d'affaire amoureuse, et je me sens le courage de la tenter seul.

« — L'enfant marchait en avant, et nous à sa suite. Nous voilà parvenus à une chaumière de chétive apparence, dont M. l'amour nous ouvrit l'huis avec un beau salut.

« — Fiez-vous, Sire, à celui qu'on envoie,
Par devers vous et marchez sur sa voie,
Amour ainsi, dont nul ne se défend,
Comme icelui n'est-ce point un enfant ?

« — Foin de la peur et de la prudence ! dit le roi, je suivrais ce guide jusqu'au bout de l'univers.

« — Arrêtez-vous, Sire, ce pourrait être une embûche de vos ennemis.

« — Dis ça, lorsque Belzébut adresse un message, le fait-il porter par l'ange Gabriel ?

« — Sire ! éveillez au moins ces messieurs.

« — Non, mon fils, il s'agit d'affaire amoureuse, et je me sens le courage de la tenter seul.

« — L'enfant marchait en avant, et nous à sa suite. Nous voilà parvenus à une chaumière de chétive apparence, dont M. l'amour nous ouvrit l'huis avec un beau salut.

« — Fiez-vous, Sire, à celui qu'on envoie,
Par devers vous et marchez sur sa voie,
Amour ainsi, dont nul ne se défend,
Comme icelui n'est-ce point un enfant ?

« — Foin de la peur et de la prudence ! dit le roi, je suivrais ce guide jusqu'au bout de l'univers.

« — Arrêtez-vous, Sire, ce pourrait être une embûche de vos ennemis.

« — Dis ça, lorsque Belzébut adresse un message, le fait-il porter par l'ange Gabriel ?

« — Sire ! éveillez au moins ces messieurs.

« — Non, mon fils, il s'agit d'affaire amoureuse, et je me sens le courage de la tenter seul.

« — L'enfant marchait en avant, et nous à sa suite. Nous voilà parvenus à une chaumière de chétive apparence, dont M. l'amour nous ouvrit l'huis avec un beau salut.

L'ordre du jour

La Chambre avait décidé dans sa dernière séance de mettre en tête de son ordre du jour la discussion de la loi sur le crédit agricole populaire.

M. Rouvier fait observer que le gouvernement a besoin de quelques jours de délai pour étudier certaines dispositions qui complèteraient le projet de loi actuellement soumis à la Chambre. Il propose, en conséquence, de mettre en tête de l'ordre du jour la discussion des propositions relatives aux Caisses d'épargne ; la loi sur le crédit agricole viendrait ensuite et serait suivie de la loi sur le privilège de la Banque de France.

La proposition est adoptée.

La séance est renvoyée au jeudi 19 mai.

SENAT

Séance du 17 Mai 1892

L'organisation coloniale

Le Sénat a ajourné la discussion de la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

Cet ajournement vient, et de l'absence du rapporteur, M. Isaac, qui est encore en Algérie, et de ce que le gouvernement désire être entendu de nouveau par la commission.

M. le général Japy dépose une proposition de loi sur le recrutement de l'armée coloniale qui est renvoyée à la commission de l'armée.

M. Bardoux demande au Sénat de ne pas encore mettre à son ordre du jour la loi sur les universités, la commission n'ayant pas achevé l'examen des contre-projets qui lui ont été renvoyés.

INFORMATIONS

Le procès Ravachol

Saint-Etienne, 17 mai.

Ravachol est toujours au secret, flanqué de deux gardiens. Dimanche dernier, il n'a même pas été conduit, comme les autres prisonniers, à la chapelle cellulaire pour y entendre la messe, dans la crainte qu'il ne poussât des cris séditieux.

Quoique Ravachol possède quelque argent, il se contente de l'ordinaire de la prison, soit le matin à neuf heures une soupe et 750 grammes de pain noir, le soir à cinq heures une purée de pommes de terre et de l'eau à discrétion.

Le dimanche et le jeudi, on donne du bœuf et de la soupe grasse avec du riz ou des fèves.

« — Sire, réitérai-je, donnez-vous de garde d'une trahison.

« — Bellegarde, reste en arrière si tu n'oses t'aventurer avec moi.

« — Sire, fût-ce en enfer, je serai votre grand écuyer...

« — Entrés en ce réduit, une vieille sans dents, en guimpe et robe noire, ainsi qu'une moinesse nous vint prier de souffrir qu'on nous bandât les yeux... »

« — Hé ! c'est quasi comme les vieilles histoires de la tour de Nesle, fit observer la Bidaude.

« — L'épreuve n'était pas faite pour rassurer ; mais le roi, téméraire en amour ainsi qu'à la guerre, ne daigna pas entrer en parlement ; et, bien que je le tirasse par la manche, il se laissa aveugler comme au jeu de Collin-Maillard. Je me laissai faire à son exemple... »

« — Que va-t-il leur advenir ! demanda la Louvete.

« — Nous descendîmes plus de cents degrés, le roi, conduit par l'enfant et moi par la vieille. Finalement, ayant fait une bonnetraite sous terre, comme il parut à l'air frais et moites, quelques rires de femme chassèrent toutes nos craintes.

« — Ventre-saint-gris, s'exclama le roi, où sont les dames. J'en veux être.

« A ces mots le diable à quatre se découvrit les yeux, et pour faire de même, je n'attendis pas qu'on me donnât la permission.

« — Que virent le roi et M. de Bellegarde !

« — Le spectacle qui s'offrait à nous, continue ce dernier, tenait du prodige, de la féerie ou de la diablerie...

« — Le lieu où nous étions sans savoir com-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

I

LES COMMÈRES DE PARIS

— Aussi les nonnes de Montmartre ne se cachent-elles plus le visage. Depuis longtemps elles ont aboli le voile... Il est vrai que, par contre, elles se couvrent de pures. Leurs goûts ne sont pas moins mondains que ceux des dames de la cour. On en glose assez...

— C'est vrai, mais on dit que cela va changer avec la nouvelle abbessé.

— Une jennesse ! mais qui n'en est pas moins sévère, dit-on. Elle a déjà essayé de réformer les dames bénédictines, depuis qu'elle est au couvent.

— Dès son arrivée, au mois de février dernier, elle voulait remédier à la licence qui régnait au monastère. Depuis les guerres surtout, la clôture n'était plus observée ; on ne priait plus, on s'amusait ; la discipline avait disparu, et les plus scandaleux dérèglements avaient pris sa place.

— Au lieu de repas en commun, chacune s'en allait

Ravachol dort peu et lit beaucoup pendant la journée. Il ne s'est pas encore promené dans la prison.

Béalat et la fille Soubert ont été placés séparément dans des cellules qui font face à celle de Ravachol.

Béalat a mangé hier de bon appétit. Il a bien dormi.

La fille Soubert a pleuré abondamment et demandé à voir sa mère, qui est marchande de légumes, place Fourneyron, à Saint-Etienne.

Béalat et Mariette Soubert n'ont pas été entendus aujourd'hui par M. Rageys, juge d'instruction. Ce magistrat a simplement envoyé une commission rogatoire à divers de ses collègues et à quelques commissaires de police pour faire interroger certains témoins.

Il a demandé en outre que la femme Rullière, maîtresse de Ravachol, actuellement détenue à Montpellier, soit amenée à Saint-Etienne.

A six heures du soir, M. Rageys se rendait à la prison de Bellevue, où il a interrogé Ravachol.

L'interrogatoire a duré deux heures et demie dans la salle du greffe, en présence de deux gardiens.

Ravachol avait les menottes aux mains et les entraves aux pieds. Il a refusé de faire des aveux sur l'assassinat des dames Marcon.

M. Rageys lui a fait connaître les accusations formelles portées contre lui par Béalat dans une conversation intime faite à Chaumartin.

Ravachol a persisté à nier.

Sur la question de violation de sépulture de la baronne de Rochetaillée, dans le cimetière de Saint-Jean de Bonnefonds, il a avoué complètement et avec cynisme.

Un inspecteur primaire anarchiste

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

L'inspecteur primaire de l'arrondissement de Sens, M. Boé, vient d'être révoqué. Indépendamment de la situation qu'il occupait dans l'Université, M. Boé était vénérable d'une loge maçonnique. Au commencement de mai, une perquisition a été pratiquée à son domicile par l'autorité judiciaire, et cette perquisition aurait établi que l'inspecteur entretenait des correspondances et des relations suivies avec plusieurs anarchistes connus. La révocation de M. Boé et les motifs qu'on en donne, causent dans l'Yonne une vive émotion.

Un incident en cour d'assises

Un incident assez rare s'est produit lundi matin à l'ouverture des assises de la Seine-Inférieure. On allait appeler l'affaire d'un nommé Leroy, inculpé d'abus de confiance. Les jurés venaient d'être invités par le président à prêter le serment légal, lorsque le chef du jury, M. Gagot de Querville, déclara qu'il se refusait à prêter ce serment, attendu que dans la formule ordinaire il y a une hypothèse qu'il considérait comme fautive.

Le président des assises l'a invité à revenir sur sa décision. L'avocat général a requis contre le chef du jury. Le défenseur de l'inculpé a présenté à son tour des conclusions au sujet de l'incident.

Enfin, la cour a rendu un arrêt par lequel elle a condamné Gagot de Querville à 500 fr. d'amende et aux frais de l'incident, conformément aux articles 396 et 298 du Code d'instruction criminelle. Elle a donné acte ensuite à l'avocat de

ment, était une grande salle souterraine tendue de riches tapisseries, et au milieu une table bien servie et fort bien éclairée à laquelle on voyait assises quatre belles dames en leurs brillants atours roses riantes et conseillant la joie...

— Quelles étaient ces dames ?
— Hé ! ne l'avez-vous pas deviné déjà ! Le roi se trouvait dans les souterrains du couvent, et ces dames étaient madame de Beauvilliers et trois autres religieuses.

— Voilà qui est merveilleux !
— Et c'est ainsi que le Béarnais fit connaissance de l'abbesse de Montmartre.

— Le quéreur de pardons s'écria vivement :
— On sait que je n'aime pas le roi Henri mais...

— Vous êtes de la queue de la Ligue !
— Mais je défendrai la nouvelle abbesse, qui est une sainte femme.

— Essayez-donc, quand tout Paris connaît l'histoire !
— Tout Paris se trompe.

— Voyez-vous cela ?
— Lors du siège de Paris, en 1590, l'abbesse de Montmartre s'appelait Claudine de Beauvilliers.

— Eh bien !
— Or, l'abbesse actuelle se nomme Marie de Beauvilliers. Comme elle ne compte que vingt-quatre ans, elle ne pouvait, en 1590, avoir que seize ans, et elle était alors à l'abbaye de Beaumont-lès-Tours.

— C'est possible, messire Guille ! Mais comme dit le proverbe : il n'y a pas de fumée sans feu, et...

l'accusé de ses conclusions à fin de dommages-intérêts, pour le renvoi de l'affaire à une prochaine session, ce qui impose à l'accusé une détention préventive de trois mois.

Exercices de marche

La *Revue du Cercle militaire* vient de publier à ce sujet un très intéressant article que nous reproduisons dans son entier :

On ne peut que se féliciter de voir remettre en honneur, dans notre pays, les exercices de marche et tout ce qui contribue à développer chez les jeunes gens cette faculté précieuse. A ce titre, la course de Paris à Belfort organisée par le *Petit Journal* mérite une mention particulière.

Non pas tant à cause des deux ou trois marcheurs hors ligne qu'elle arrivera à mettre en relief, qu'en raison du travail d'entraînement qu'elle aura déterminé un peu partout.

Les inscriptions sont à peine terminées et le nombre des inscrits s'élève à plus de mille ; soit un gros bataillon qui va se mettre en route dans quelques semaines de Paris pour Belfort.

Et ces inscrits ne représentent certainement qu'une faible partie des jeunes gens qui se sont entraînés en vue du concours. Combien d'autres qui, au dernier moment, ne se sont pas crus en mesure d'y prendre part, et qui, cependant, se seront livrés pendant longtemps à de salutaires exercices dont il leur restera certainement quelque chose.

Combien d'autres encore qui vaudraient les concurrents eux-mêmes, mais auxquels différentes circonstances ne permettent pas de se mettre sur les rangs. Car tout le monde ne peut pas disposer ainsi à point nommé d'une semaine de loisir ni supporter la dépense relativement assez forte qu'imposera l'exécution de la course à ceux qui voudront y prendre part.

Donc pour un millier de concurrents effectifs, c'est peut-être dix mille marcheurs non moins vigoureux qu'il faut compter et vingt ou trente mille autres qui, sans les valoir, sont encore d'une jolie force.

D'ailleurs, n'est-il pas clair que si les courses de chevaux contribuent tant, comme on l'affirme, à l'amélioration de l'espèce chevaline, les courses d'hommes ne sauraient qu'être fort utiles à l'amélioration de l'espèce humaine.

D'autant que les courses comme celle dont il s'agit ici sont bien préférables, sous tous les rapports, à celles qui se font purement et simplement autour d'une piste. On peut dire qu'à ce point de vue nous avons réalisé, dans la culture du « pedestrianisme », un grand progrès sur les Anglais qui l'ont cultivé les premiers. — Une course exécutée ainsi le long d'une route, dans des conditions absolument pratiques, constitue une épreuve autrement rationnelle et instructive qu'une accumulation de tours de piste accomplis à huis clos, comme on en faisait si souvent en Angleterre il y a quelques années. — C'était sans doute beaucoup plus commode pour les parieurs. Mais pareille considération ne saurait entrer en ligne de compte au point de vue militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Election des maires et adjoints dans le département (Suite)

Le Montat. — Maire, Dufour ; adjoint, Lézéret Victor ; républicains.
Labastide-Marnach. — Maire, Valette ; adjoint, Vidal, républicains.
Francoules. — Maire, Faurie ; adjoint, Daubanc ; républicains.

Mechmont. — Maire, Izarn ; adjoint, Ama-dieu ; réactionnaires.

Maxou. — Maire, Monteil ; adjoint, Garrigou ; républicains.

Cours. — Maire, Jouclas ; adjoint, Delpon ; républicains.

Nadillac. — Maire, Grimal ; adjoint, Sudrès ; républicains.

Sauzet. — Maire, Vincens ; adjoint, Paillet, républicains.

Bélaye. — Maire, Reynaly ; adjoint, Bui ; républicains.

Gigouzac. — Maire, Roques ; adjoint, Pradié, Montcabrier. — Maire, Jouffreau ; adjoint, Figuié ; républicains.

Pradines. — Maire, Pilat ; adjoint, Roux ; républicains.

Vers. — Maire, Janin ; adjoint, Delfour ; réactionnaires.

Bouziès. — Maire, Chopart ; adjoint, Rouquié ; républicains.

Esclauzels. — Maire, Dufau ; adjoint, Lagarde, républicains.

Mercuès. — Maire, Pouli ; adjoint, Villières ; Bergant. — Maire, Amalric ; adjoint, Arnaudet ; républicains.

Calamane. — Maire, Valette ; adjoint, Durand ; républicains.

Crayssac. — Maire, Brassac ; adjoint, Bessat ; républicains.

Arques. — Maire, Mayzen ; adjoint, Lemosy ; Vidailac. — Maire, Bach ; adjoint, Fontenilles ; républicains.

Laramière. — Maire, Masbou ; adjoint, Garrigues ; réactionnaires.

Crégols. — Maire, Parra ; adjoint, Loumet ; St-Martin-Labouval. — Maire, Lasfarguette ; adjoint, Bessac.

Promilhanes. — Maire, Lafon ; adjoint, Bach. Les Junies. — Maire, Perboyre ; adjoint, Clédel.

Bach. — Maire, Escrouzailles ; adjoint, Gaven.

Montdoumerc. — Maire, Delom ; adjoint, Cammas.

St-Paul-Labouffie. — Maire, Lacaze ; adjoint, Cazes ; réactionnaires.

Lebreil. — Maire, Pax ; adjoint, Brugeau.

Escamps. — Maire, Fraysse ; adjoint, Roques ; républicains.

Bagat. — Maire, Combarieu ; adjoint, Lacombe.

Belfort. — Maire, Sicard ; adjoint, Vaysset ; républicains.

Pern. — Maire, Besombes, adjoint, Combebias ; réactionnaires.

Ste-Alauzie. — Maire, Verdier ; adjoint, Roux ; républicains.

Valroufié. — Maire, Grèzes ; adjoint, Calvet. St-Laurent. — Maire, Malaret ; adjoint, Solacroup.

Montlauzun. — Maire, Montagnac ; adjoint, Delsol ; réactionnaires.

Sainte-Croix. — Maire, Delprat ; adjoint, Correch ; républicains.

Le Boulvé. — Maire, Lagarde ; adjoint, Mourgues ; républicains.

Cénevières. — Maire, Couderc ; adjoint, Garrigues ; républicains.

Valprionde. — Maire, Quintard ; adjoint Pailas ; républicains.

Calvignac. — Maire, Vialatte Jean-Louis ; adjoint, Theil ; républicains.

Cabrerets. — Maire, Peyrichou, notaire ; adjoint, Delvis ; républicains.

St-Cernin. — Maire, Cassang ; adjoint, Cambres ; républicains.

Lamadeleine. — Maire, Talou Ernest ; adjoint, Peyre ; républicains.

Fontanes. — Maire, Dugès Jean-Pierre ; adjoint, Cazes ; républicains.

Sénaillac. — Maire, Lacroix Victor ; adjoint, Sindou ; réactionnaires.

Aujols. — Maire, Lufau Jean-Louis ; adjoint, Cournil ; réactionnaires.

Cras. — Maire, Bertrand ; adjoint, Faurie, r. St-Martin-de-Vers. — Maire, Grépon ; adjoint, Graulhières ; réactionnaires.

Sauliac. — Maire, Rigouste Célestin ; adjoint, Arjac ; réactionnaires.

Cambayrac. — Maire, Bessières Antoine ; adjoint, Salinié ; républicains.

Carnac-Rouffiac. — Maire, Molinié Jean-Pierre ; adjoint, Cournil ; républicains.

Sailiac. — Maire, Courréjou Antoine ; adjoint, Rames Joseph ; républicains.

Touzac. — Maire, Delcaillau Antoine ; adjoint, Gipoulou J.-B. ; républicains.

Caillac. — Maire, de Gaudusson ; adjoint, Bouloumié ; réactionnaires.

St-Vincent. — Maire, D' Marcenac ; adjoint, Blanié ; républicains.

Cézac. — Maire, Mostolac Jean-Baptiste ; adjoint, Busenac ; réactionnaires.

Laburgade. — Maire, Roques, notaire ; adjoint, Calvet ; républicains.

Flaugnac. — Maire, Garrigues Antoine ; adjoint, Bonnet ; républicains.

Blars. — Maire, Delfau Amédée ; adjoint, Poujade ; républicains.

St-Médard. — Maire, Deloncle Justin ; adjoint, Relhié ; républicains.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Pierre Caviolle-Dumoulin, licencié en droit, est nommé juge de paix à St-Julien-de-Vouvantes, arrondissement de Chateaubriant (Loire-Inférieure).

Nécrologie

Notre compatriote le comte de Mosbourg, ancien ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, est mort subitement lundi matin, à Paris.

Il était âgé de 67 ans.

Concours général

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de publier le règlement du concours général pour l'année 1902.

Les classes admises au concours sont, pour l'enseignement classique, la troisième, la seconde, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques élémentaires et spéciales ; pour l'enseignement moderne, la troisième, la seconde et la sixième année, dernier vestige de l'ancien enseignement spécial. Les compositions commenceront le 19 mai et ne seront entièrement terminées que le 29 juillet.

La distribution générale des prix de concours est fixée cette année au vendredi 29 juillet.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Seignette, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée Condorcet.

La distribution particulière des prix dans les lycées et collèges de l'Académie de Paris est fixée au samedi 30 juillet.

L'ouverture des vacances au dimanche 31 juillet.

La rentrée des classes au lundi 3 octobre.

— Ah ! il y a un jardinier... comme dans toutes les intrigues du couvent : cela va bien.

— Ce jardinier est un mien cousin.

— Continuez, dame Rigot !

— Le gentilhomme fut aussitôt introduit chez la maréchale...

— C'était donc un bien grand personnage ?

— Vous allez voir.

— Que dit-il à la maréchale ?

— Il fut reçu par elle avec les démonstrations du plus profond respect.

— Son nom.

— Il faut vous dire que mon cousin le jardinier, quoique au service du couvent, avait fait la guerre sous monseigneur d'Anjou, alors allié au roi de Navarre, et que c'était lui qui avait annoncé le visiteur.

— Ce gentilhomme était peut-être le roi.

Marie de Beauvilliers couchait dans le cloître, comme novice. Elle était là depuis quelques années chez sa grand'tante, madame Anne Babou de la Bourdaisière, abbesse de Beaumont. Auparavant elle avait été au couvent de Perrey, dont sa tante maternelle était également abbesse.

— Voilà toujours bien des abbesses dans cette famille.

— Elle fut, comme vous le voyez presque toute sa vie au couvent. Pendant quelques mois seulement, avant de venir à Beaumont, elle avait séjourné au château de la Bourdaisière, auprès d'un de ses oncles, ses père et mère étant morts.

— Le d'able ne pouvait guère la tenter, puisqu'elle était toujours en lieu consacré.

— Aussi avait-il profité du court séjour de la jeune fille au château de son oncle, pour essayer

de jeter un grappin sur une si tendre proie.

— Comment cela ?

— Tout à l'heure vous le saurez... Le gentilhomme était donc auprès de la maréchale, et son écuyer auprès des écuries où les chevaux avaient été conduits. Après quelques minutes d'entretien, la maréchale fit mander en son appartement la jeune Marie.

— Pour la présenter au mystérieux gentilhomme !

— La novice ne vint pas de sitôt.

— Ah ! pourquoi ?

— Mais patientez donc ! Quand elle arriva enfin, accompagnée d'une sœur converse, elle paraissait émue, mais heureuse.

— Pauvre petit cœur ! et que se passa-t-il !

— Au bout d'une demi-heure seulement, la novice retourna au cloître, encore plus agitée qu'auparavant, et ses yeux rongis par les larmes cette fois !

— Vous nous mettez sur des charbons ardents, dame Rigot !

— Le cardinal et l'évêque vinrent à leur tour, avec le plus grand empressement, et demeurèrent également une bonne demi-heure chez la maréchale, avec le gentilhomme. Après quoi on conduisit ce dernier dans la plus belle chambre du logis abbatial, où son écuyer vint le rejoindre.

— Mais tout cela ne nous dit rien.

— J'arrive aux explications.

— Ah ! enfin !

A suivre.

Examen pour l'emploi d'élève mécanicien

L'Officiel publie une décision portant la fixation des centres d'examen et des dates du concours annuel pour l'emploi d'élève mécanicien des équipages de la flotte : A Toulon, le 10 juin ; à Grenoble, le 16 juin ; à Epinal, le 23 juin ; au Havre, le 28 juin ; à Brest, le 10 juin ; à Nantes, le 17 juin ; à Saumur, le 23 juin ; à Bordeaux, le 28 juin.

Conférence agricole

Dimanche prochain, 22 mai courant, à 2 heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental, fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Lalbenque.

Sujets : Fumier de ferme, culture de la truffe.

Examen des bourses d'enseignement primaire supérieur

Liste par ordre alphabétique des candidats reçus :

Alibert, Bénéchie, Borie, Bouzou, Couyba, Ginibre, Hugon, Laborde, Lafon, Lagrèze, Poujade, Vaissière.

Les candidats Alibert, Lafon et Poujade, sont élèves à l'école du Vieux-Palais, qui est sous la direction de M. Vidal.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Laboulbène, conseiller à la Cour d'appel d'Agén

Audience du 17 mai

Affaire Fourastié. — Parricide

Mardi est venu, devant la cour d'assises du Lot, cette mystérieuse affaire qui a passionné notre département.

Depuis plusieurs années, l'accusé Elie Fourastié, âgé de 37 ans, vivait en très mauvaise intelligence avec son père Pierre Fourastié, vieillard de 65 ans, demeurant aux Garrigues, commune du Vigan.

Des discussions fréquentes avaient lieu entre le père et le fils ; elles avaient pour cause surtout des questions d'intérêt. D'une avarice sordide, Elie Fourastié refusait la nourriture à son père et lui faisait sans cesse subir les plus mauvais traitements.

Les voisins avaient vainement tenté d'intervenir pour calmer la violence de l'accusé ; leurs efforts avaient été impuissants, l'intervention du maire du Vigan et celle du parquet de Gourdon n'avaient pas été plus efficaces.

A tout instant, depuis 1886, Fourastié père était victime de la brutalité de son fils. Un jour, on le voyait la tête ensanglantée à la suite de coups que son fils lui avait portés.

Quelque temps après, on le trouvait étendu sur le dos, sur le bord d'un chemin, les jambes serrées à l'aide d'une corde, les lèvres ensanglantées, les vêtements couverts de boue.

A diverses reprises enfin on rencontrait dans la campagne l'accusé poursuivant son père à coup de bâton ou de pierres.

La conduite de l'accusé avait fait concevoir aux voisins les craintes les plus vives sur le sort de Fourastié père, et de son côté ce dernier a souvent manifesté ses appréhensions.

D'ailleurs, l'accusé devant de nombreux témoins proférait des menaces de mort contre son père ; aussi, lorsque le bruit de la mort de Pierre Fourastié se répandit au Vigan, le 12 novembre 1891, les soupçons se portèrent-ils immédiatement sur le fils de la victime.

L'attitude de l'accusé justifia d'ailleurs ces soupçons et les circonstances dans lesquelles il a, découvert le cadavre de son père constituaient à son encontre les charges les plus graves.

Fourastié père couchait seul avec son fils dans sa maison des Garrigues composée d'une pièce au rez-de-chaussée, une pièce au premier et d'un grenier auquel on accède par une échelle mobile.

C'est au pied de cette échelle que dans la matinée du 12 novembre on trouvait, sur les indications de l'accusé le cadavre de Fourastié père.

Sa tête était le siège d'une blessure grave faite à l'aide d'un instrument tranchant en même temps que contondant, blessure qui avait dû rapidement entraîner la mort.

La position du cadavre au pied de l'échelle, la blessure constatée sur la tête ne laissaient aucun doute sur les causes de la mort, et l'accusé lui-même n'hésitait pas à l'attribuer à un crime.

Si l'on rapproche ces diverses circonstances des menaces, des coups et des violences exercées par l'accusé sur son père, en même que de l'impossibilité matérielle pour un étranger de commettre le crime dont Fourastié père a été victime, on ne saurait avoir aucun doute sur sa culpabilité.

Tels sont les faits relatés dans l'acte même d'accusation.

Audience du 18 mai

Après l'audition des témoins, qui a duré jusqu'à 4 heures, M. Bussièrès, procureur de la République, a porté l'accusation avec la vigueur et la force d'argumentation qu'on lui connaît.

M. Valon a présenté très habilement la défense. Il n'y a point de crime, dit-il, le père Fourastié est mort victime d'un accident. Il était rentré ivre la veille et le matin voulant monter au grenier il aura glissé de l'échelle et se sera

tué. Il était près de 7 heures quand l'avocat a terminé sa défense.

Le jury, après trois quarts d'heure de délibération, rentre en séance apportant un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

La cour condamne Fourastié Elie à la peine de dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

Arrestation

La police de Cahors a mis mardi en état d'arrestation, pour vagabondage et mendicité, les nommés :

1° Breton, Joseph-Edouard, typographe, âgé de 32 ans, natif de Azour (Loir-et-Cher) ;

2° Videcoq Auguste, journalier, âgé de 32 ans, natif de Paris.

Ces individus ont déjà subi plusieurs condamnations.

Procès-verbal

Contravention a été relevée contre le nommé L... R..., charbon, demeurant rue des Elus, à Cahors, pour ivresse et tapage nocturne.

Vignes phylloxérées

M. Rouvier a adressé à M. Turrel une lettre relative au dégrèvement des vignes phylloxérées. Il a soumis au conseil d'Etat un projet de décret décidant que le dégrèvement partira de la replantation et non du greffage.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 30 Mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les Mardi 24, Mercredi 25, Jeudi 26 et Vendredi 27 Mai inclus.

Les billets délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Latronquière

Le comice agricole du canton de Latronquière s'est réuni sous la présidence du conseiller général et sénateur, M. Pauliac.

On a décidé d'organiser, pour le 24 juin prochain, un concours de bestiaux avec primes qui seraient allouées :

1° Espèce bovine, aux taureaux reproducteurs de la race de Salers et Limousine, aux vaches suitées et aux bœufs d'attelage, âgés de moins de cinq ans ;

2° Espèce ovine, aux béliers reproducteurs et aux brebis suitées ;

3° Espèce porcine, aux verrats reproducteurs de race française et étrangère, et aux truies suitées ou pleines.

La commission a décidé ensuite qu'elle se réunirait de nouveau le 24 courant, au même lieu, à 5 heures du soir, afin de délibérer sur le règlement d'autres questions pour l'organisation du concours.

Albi

La gendarmerie a ramené de Cognac le nommé Deymier, dit Lassagne, mineur, soupçonné d'être un des auteurs de l'attentat à la dynamite dirigé contre Petitjean. L'inculpé qui a été trouvé détenteur de dynamite, est secrétaire général de la chambre syndicale des mineurs d'Albi.

— La police a mis la main sur un individu occupé à lever les plans des principaux établissements de notre ville. On croit être en présence d'un espion.

Montet

Dimanche, une bergère a vu deux jeunes gens qui suivaient un petit sentier en emmenant mon chien de chasse muni d'un collier d'un prix élevé, boucles et boutons tout autour et mon nom gravé : Vermande J.-P. au Montet (Lot). Le chien est rentré, mais sans collier, c'est donc un vol qui a été commis à mon préjudice, et je prie les personnes qui, à la lecture de cet avis, pourraient me fournir quelques renseignements, de vouloir bien me les envoyer à l'adresse suivante :

VERMANDE, à Montet, par Latronquière.

Sainte-Colombe-d'Orpierre (Hautes-Alpes), le 5 août 1891. La boîte de Pilules Suisses que vous m'avez envoyée m'a complètement guéri d'une espèce de choléra que j'avais depuis la mi-juillet ; au bout de trois ou quatre jours, tout est revenu à son état normal. A la même époque, ma femme souffrait d'une constipation opiniâtre qui résistait à tous les moyens connus ; après avoir pris pendant trois jours de suite quatre Pilules Suisses par jour, le ventre s'est dégagé et au bout de huit jours la maladie était en pleine convalescence. Je vous autorise à donner à cette double cure toute la publicité qu'il vous plaira.

(Sig. lég.) Bosc, instituteur.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

VITICULTURE

Conseils aux viticulteurs

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre publiée par un de nos confrères, le Nouvelliste de Bordeaux :

La suppression des flages gelées a fait conler ce qu'on est convenu d'appeler la sève. C'est ainsi qu'il n'y a pas eu arrêt de sève, mais au contraire continuité de circulation. Or, c'est cette circulation non interrompue qui a fait gonfler et pousser les contre-boutons, et même beaucoup de boutons en retard, qui, sans cela ne seraient pas sortis.

C'est cette circulation non interrompue qui évitera à certaines vignes un inconvénient grave. Le trop-plein de la sève fera certainement éclater le bois de bien des vignes et provoquera des « rognes » qui astrophient la plante et la tuent.

Maintenant parlons d'un procédé à employer pour se procurer des raisins.

Nous avons lu dans le Journal d'Agriculture, que M. Desbois, viticulteur des environs de Lyon, a fait une communication sur une nouvelle manière de cultiver la vigne. Il conseille, lorsque le raisin fait défaut de fructifier les vrilles. Ce conseil va être de grande actualité.

Il s'agit de supprimer le bras gourmand de la vigne. Le bras gourmand est celui qui a une croissance à sa jonction avec le bras à fructifier.

M. Desbois assiste régulièrement aux sessions de la Société des Agriculteurs de France. Nous le félicitons chaudement d'avoir si bien retenu la communication qu'un propriétaire girondin fit, il y a quelques années, devant cette Société. Nous engageons nos compatriotes à mettre en pratique les conseils partis de chez nous que M. Desbois leur rapporte de si loin. Pour notre part, nous pouvons affirmer que nous avons déjà vu, en 1892, des raisins bien formés, obtenus par le procédé en question. Or, il y a dix jours, ces raisins n'étaient que des vrilles.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

LA FÈVE

La fève aime les sols riches, mais elle prospère dans tous les terrains qui sont bien travaillés et fumés.

Nous la semons ordinairement de février à avril, quelquefois de suite après la Toussaint, toujours par touffes de 2 ou 3 grains espacées de 30 à 35 centimètres ; ainsi elles reçoivent plus d'air et donnent des gatos (siliques, gousses), dès le bas de leurs tiges. Quand elles sont serrées, le produit, s'il y en a, est tout à fait à l'extrémité. Pour préserver des grands froids les pieds semés en novembre, nous les couvrons de paille pendant l'hiver ; en les travaillant par un temps trop humide, on leur fait prendre la rouille ou nielle d'où naissent des pucerons qui les empêchent de fructifier. Nous détruisons ces insectes qui les étouffent en les pinçant aux extrémités des tiges, aussitôt que les fleurs sont tombées ; cette opération faite sur toutes les fèves, malades ou non, augmente la valeur des grains. Si nous les cueillons avant leur maturité, nous leur coupons les tiges, de nouvelles pousses les remplacent lorsque le temps les favorise et nous avons là de nouveaux produits.

L'espèce la plus estimée est la fève grosse dite des marais ; la variété hâtive est la fève julienne.

Cette culture nous ameublit le sol et nous le prépare à recevoir d'autres semences.

L'instituteur. — Les fèves ou petites fèves sont d'une grande ressource pour les bestiaux dans les pays où on les cultive dans les champs ; elles aiment les terrains forts et argileux. Moulues, elles engraisent les porcs.

Les fèves croquées vertes ont l'inconvénient de communiquer à l'haleine une odeur désagréable. On peut en dire autant de l'ail.

LE FRAISIER

Ce plant vient dans toutes les terres exposées au midi, ameublies par un bon labour et amendées avec du fumier consommé. En octobre et mars, nous plantons à 30 ou 40 centimètres de distance les plants produits par les coulants ou filets rampant sur le sol, qui mettent des racines à chaque nœud. Les rejetons pris sur des pieds d'un an sont les meilleurs.

Pour avoir sans cesse une abondante récolte, nous renouvelons notre plantation tous les 4 ou cinq ans. La fertilité s'entretient en répandant tous les ans sur le carreau quelques centimètres de bonne terre.

A la fin de l'hiver, nous couvrons le sol de fumier pailleux, qui maintient la fraîcheur et empêche le fruit de se trouver en contact avec la terre qui le pourrirait.

Nous donnons les sarclages et les arrosages à propos, à partir d'avril. Ces soins peu coûteux nous font manger de bonnes fraises depuis mai jusqu'aux gelées.

Nous en cultivons deux variétés : la marguerite Lebreton, dont le fruit est d'une grosseur remarquable, mais qui ne donne que le mois de juin, et le fraiser de Tous les mois ou fraiser des Quatre-Saisons.

Son fruit est petit, allongé et très parfumé.

Nous supprimons tous les coulants jusqu'en juillet. A partir de cette époque seulement, nous les conservons si nous avons besoin de plants.

L'instituteur. — La fraise est un fruit rafraichissant et d'une saveur exquise ; elle possède, dit-on, des propriétés médicales.

Le célèbre naturaliste Linné raconte lui-même qu'en 1750, cloué sur son lit de douleur par des accès de goutte, il ne put reprendre et continuer ses travaux interrompus depuis plusieurs semaines, qu'après avoir mangé quantité de fraises prescrites par son médecin.

L'année suivante la terrible maladie reparut, le même remède en eut encore raison.

(A suivre.) J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Saint-Cirq-Lapopie le 10 mai 1892, les propriétaires désignés ci-après ont cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication n° 10.

SAVOIR :

1° Mademoiselle Redon Maria et monsieur Redon Eugène :

4 ares 82 centiares, terre et vigne (section C. — 909 — 989 — 990 — 991 A — 993).

15 centiares, pré (section C, — 994 P).

70 centiares, terre et vigne (section C, — 994 P).

80 centiares, terre (section C, — 101 — 102).

Domages compris. — Moyennant la somme de mille francs (1.000 fr.).

2° Mademoiselle Décremps Marie-Anne :

7 ares 46 centiares de terre (section C, — 892 P).

Domages compris. — Moyennant la somme de huit cent vingt-un francs (821 fr.).

St-Cirq-Lapopie, le 16 mai 1892.

Pour le Maire,

L'Adjoint, signé : GARRIGUES.

BULLETIN FINANCIER

du 18 Mai 1892

Après deux jours de repos, la hausse reprend de plus belle. Sur nos rentes, le cours rond est largement franchi, mais ce sont surtout les fonds étrangers qui ont les honneurs de la journée. On exploite évidemment le découvert et on cherche à le pousser dans ses derniers retranchements.

Les places étrangères sont mieux tenues qu'hier. L'amélioration générale du marché profite aux sociétés de crédit. Notons une avance du crédit Lyonnais à 795, de la Banque de Paris à 680 et du Foncier à 1213.15.

La Banque d'Escompte est à 185. On dit que cette société prépare une émission d'obligations du Crédit Foncier égyptien.

Le Suez est en hausse à 2785. On parle d'un dividende probable de 106.40 net.

Comme nous le disions plus haut, grande hausse des fonds étrangers. L'italien est à 92. La bourse croit fermement à l'équilibre du budget.

L'Extérieure est à 64 7/8 sur le bruit d'un emprunt. Le Portugais cote 29 9/16.

Reprise des valeurs ottomanes.

En Banque, bonne tendance de la part de Souffres Romains.

Les valeurs de cuivre suivent le courant général. La Morena profite du relèvement du marché à 121.50. L'obligation Porto-Rico est à 181.25. Le dernier tronçon de la ligne de San-Juan a été ouvert le 13 courant à l'exploitation.

INSTITUT DES BÈQUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement ET TOUTS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION le 30 Mai. DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BILLETS d'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

reau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	91 fr.
Nantes...	113	87	Blois...	86
Angers...	105	79	Orléans...	86
Le Mans	103	77		68

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygrouaude, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris ; — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Bats, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimper, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en gare.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

ZAROURIA (Algérie)

Depuis 5 ans, j'avais une toux opiniâtre que rien ne pouvait calmer ; en plus une violente névralgie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Giequel**, j'ai été immédiatement soulagé, et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée, pour ainsi dire guérie, dans l'espace d'un mois. Un autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Giequel**.

Signé : F. ROLLAND, à Zarouria.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom **WLINSI**.

L'EAU de LÉCHELLE némostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6h 40	12h 50	6h 39
Mercureux	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	1 8	6 57
Luzach	7 5	1 15	7 4
Castelfranc.	7 14	1 22	7 11
Arrt Prayssac	7 25	1 35	7 23
Puy-l'Évêque	7 36	1 46	7 34
Duravel	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel	8 2	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5h 50 s.	12h 50	7h 45
BORDEAUX. — A.	7 40	10 10	12 45
LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 5
Fumel	8 44	3 58	9 11
Soturac-Touzac	8 54	3 50	9 21
Duravel	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Évêque	9 6	4 8	9 42
Arrt Prayssac	9 13	4 13	9 48
Castelfranc.	9 19	4 23	9 58
Luzach	9 29	4 36	10 4
Parncac.	9 37	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 42	4 51	10 16
Mercureux	9 47	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7h 45	11h 30	5h 32
Cabessut, halte	7 55	11 41	5 42
Arcambal	8 4	12 41	5 50
Vers	8 12	12 31	5 57
Saint-Géry	8 20	12 38	6 5
Conduché	8 32	1 5	6 9
St-Cirq, halte	8 38	1 14	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 21
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31
Cajarc	9 8	2 10	6 44
Montraban, hal.	9 18	2 24	6 54
Toirac	9 27	2 45	7 5
Lamadelleine.	9 39	3 10	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5h 25
Lamadelleine.	7 59	11 54	5 34
Toirac	8 10	11 57	5 46
Montraban, hal.	8 18	12 30	5 54
Cajarc	8 30	12 52	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 37	6 33
Conduché	9 3	1 55	6 39
Vers	9 18	2 22	6 58
Arcambal	9 23	2 35	6 58
Cabessut, halte.	9 31	2 56	7 6
CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 13 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

pour un spécimen gratis à PAYARD éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent. publiés chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés

Feuilletons, Causerie médicale de M^{me} le D^r BERTILLON. Etude de QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (150 pages) le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^{ie}, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N^o 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOI, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

En vente au bureau du Journal.

CADRETT

DU LOT

CADRETT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.